Image not found or type unknown

Dépot de garantie non rendu et incohérence devis/edl 5 mois aprés

Par **Marie47b**, le **06/01/2014** à **18:43**

Bonjour,
J'ai quitté mon logement le 30 juin 2013. Lors de l'EDL de sortie, effectué entre mon père et un agent immobilier, il a été noté "traces et/ou tâches" sur certains murs et dans la case observation : "peinture à revoir séjour".
Je précise que les mentions "traces et/ou tâches" étaient déjà présentes sur l'EDL d'entrée .
Début décembre (soit 5 mois après la remise des clés), n'ayant ni récupéré mon DG, ni reçu de devis ou facture justifiant sa retenue, j'écris une LRAR au propriétaire, le mettant en demeure de me restituer mon DG (650 euros).
Le propriétaire me répond en LRAR, me disant qu'il m'a adressé un devis début septembre (je n'ai jamais rien reçu !!!) et il m'adresse ce devis (non signé) qui concerne la peinture de tout l'appartement pour un montant de 2153 euros et émanant d'un artisan qui, étrangement, porte le même nom que le propriétaire...
Son courrier est accompagné d'une série de photos représentant des gros plans de tâches sur des pans de mur et me menace d'une procédure de recouvrement.
Etant donné que mon père a signé l'EDL, que le devis arrive 5 mois après et juste après que j'ai réclamé mon DG alors que jusque là c'était silence radio, que ce devis concerne l'intégralité de l'appartement alors que l'EDL mentionnait "peinture séjour à revoir", que puis-je faire pour me défendre ?
Merci pour vos conseils.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés